

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par

M. Braillard, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Giacobbi, Mme Girardin,
M. Giraud, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg
et M. Tourret

ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , après concertation avec les collectivités territoriales dont principalement la région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Région en tant que collectivité territoriale s'est imposée comme l'échelon territorial pertinent pour définir les enjeux stratégiques de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la valorisation économique, sociale et culturelle.

Les enseignements sous forme numérique méritent des outils que la Région peut financer et elle doit apparaître explicitement dans ce processus.